1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	:	ALKAMULS EL 620
No.-CAS	:	61791-12-6

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange	:	Utilisation(s) particulière(s): Tensio-actifs pour applications diverses

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	RHODIA Opérations 40 Rue de la Haie Coq 93306 Aubervilliers Cedex - France Tel : +33 (0)1.53.56.50.00
Numéro d'appel d'urgence	:	MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7) Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK) Middle East/Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK) Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore) China : +86 10 5100 3039 (Beijing) ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59
Adresse e-mail	:	information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Légèrement irritant pour les yeux et la peau. Ne présente PAS de danger particulier d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques. Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité"). Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nature chimique	:	HUILE DE RICIN ETHOXYLEE
No.-CAS	:	61791-12-6
Remarques	:	Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux	:	Le secouriste doit se protéger. Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.
Inhalation	:	non applicable
Contact avec la peau	:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau.
Contact avec les yeux	:	Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).
Ingestion	:	Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse Poudres polyvalentes. Dioxyde de carbone (CO_2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Combustible, mais ne présentant pas de risque particulier en cas d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection

adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Méthodes spécifiques de lutte contre le feu : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Équipement de protection individuelle
Porter des gants appropriés.
Lunettes de sécurité
Porter un équipement de protection adéquat.
Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Méthodes de nettoyage

Récupération : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Décontamination/nettoyage : Laver le reliquat non récupérable à grande eau.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.

Elimination : Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Conseils supplémentaires : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Précautions de manipulation et d'utilisation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Produits incompatibles	:	Oxydants forts Matières réductrices.
Conditions d'emballage		
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Aciers revêtus.
Mesures relatives à l'Emballage	:	Fûts acier avec revêtement interne.
Température de stockage	:	15 - 49 °C

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Aspirer au point d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
Protection des mains	:	Matière des gants: Néoprène En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection complet

Mesures d'hygiène	:	L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains après manipulation. L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et réglements locaux.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Conseils généraux	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	visqueux
État physique	:	liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	très faible
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	6,5 - 8,5 (7 % (m/v)) Solution aqueuse
Point de congélation	:	< 5 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	> 293 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques usuels. insoluble

		solvants organiques usuels. partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	1,04 - 1,05 g/cm3 à 25 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	250 - 1.000 mPa.s à 25 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Oxydants forts Agents réducteurs
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: (Oxydes de carbone - CO + CO2).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 : > 40.000 mg/kg - rat Rapports internes non publiés

Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	lapin Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	lapin Irritant léger pour les yeux Rapports internes non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	Non classé sensibilisant par contact avec la peau L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Données bibliographiques

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Exposition orale 90 jours - rat NOAEL: < 5 % L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Etude simplifiée Rapports internes non publiés Exposition orale 90 jours - chien NOAEL: < 5 % L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Etude simplifiée Rapports internes non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Etude simplifiée Données bibliographiques

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium avec ou sans activation métabolique négatif L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Rapports internes non publiés
Génotoxicité in vivo	:	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible
Toxicité pour le développement / Tératogénicité	:	souris aucun effet sur le développement n'a été observé Etude simplifiée Données bibliographiques

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Evaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Par analogie Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés. Rapports internes non publiés

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime Totalement biodégradable Méthode: Etude de biodégradabilité facile: Par analogie Rapports internes non publiés

Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable (tensio-actif)

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Ne pas décharger dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.
Motif élimination déchet	:	Emballages vides Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Maladies Professionnelles (R-463-3, France)	:	non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.